

# AVIS N° 127 - 2017 / BRVM / DG

## Fractionnement d'actions

**BERNABE CI**

**Valeur théorique**

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que dans le cadre de l'opération de fractionnement des actions de la société BERNABE COTE D'IVOIRE, à raison de vingt (20) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, la valeur théorique de l'action fractionnée, à la clôture de la séance de bourse du mercredi 26 juillet 2017, est de 5 200 FCFA.

La prochaine cotation du titre BERNABE COTE D'IVOIRE (symbole: BNBC) s'effectuera selon les modalités ci-après :

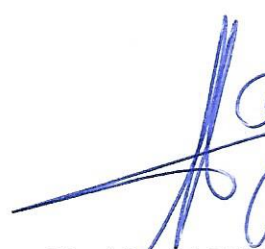

- cours de référence : 5 200 FCFA ;
- écarts maximaux du cours : [4 810 FCFA ; 5 590 FCFA].

Par conséquent, tous les ordres de bourse sur l'action BERNABE COTE D'IVOIRE, en attente dans le système de cotation à la publication du présent avis, seront annulés. Chaque SGI a la responsabilité de transmettre de nouveaux ordres de bourse après avoir informé ses clients de cet événement.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 26 juillet 2017

Pour le Directeur Général  
Le Directeur du Département des Etudes,  
De la Stratégie et du Développement du  
Marché, Chargé de l'intérim

Birahim DIOUF